

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 30 JUIN 2021 A 18H00

Présents à la séance : 23

L'An Deux Mil Vingt et Un, le **30 JUIN A 18H00**

Extrait affiché le :
01 juillet 2021

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni en dehors de Son lieu ordinaire, à la salle des fêtes Beauregard, Impasse des Martyrs de la Résistance, du fait de la pandémie de Covid 19, sous la Présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

4ème séance 2021

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme COÏS Magali, M. CHMIDLIN Stéphane, Mme TRIQUET Nadia, Mme ADAM Nathalie, M. COLIN Joël, Mme FERREIRA-PIERRAT Maria, M. SALÉRIO Philippe, Adjointes et Adjoints, Mme ACCILI Micheline, Mme PIANI Noëlle, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme RUYER Christine, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. ROMARY Fabrice, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. KIZILDAG Murat, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, Mme TRARBACH Carole, Mme SCHILLINGER Stella, M. PIERRAT-LABOLLE Julien, conseillères et conseillers municipaux.

Objet : Convention d'adhésion « Bourgs Centres, Petites Villes de Demain ».

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. RAMBOURG Bernard à M. COLIN Joël
M. BREGEOT Claude à Mme BENOIT Marie-Hélène
Mme DEL MASTRO Marie-Claire à M. le Maire
M. TARDIEU François à M. CHARDIN Denis
Mme ELI Emilie à Mme SCHILLINGER Stella

Absent excusé :

M. BURGER Emmanuel

N°48/2021

Secrétaire de séance : Mme SCHILLINGER Stella.

Dans la continuité de la démarche de revitalisation engagée depuis 2018, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur l'adhésion par convention au programme « Petites Villes de Demain » dont la Commune est lauréate.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Convention « Revitalisation des bourgs-centres » signée le 22 juin 2018 entre l'Etat, le Département des Vosges, la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et la Commune de Raon l'Étape ;

Vu la Convention tripartite n°P09EB80H006 signée le 18 octobre 2018 entre la Commune de Raon l'Étape, l'Établissement Public Foncier Grand Est et la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges ;

Considérant que la Commune de Raon l'Étape, accompagnée par la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et soutenue par l'État, le Département des Vosges et l'Établissement Public Foncier Grand Est, s'est engagée depuis 2018 dans une démarche partenariale et transversale de revitalisation ;

Considérant que l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires a lancé en 2020 le programme « Petites Villes de Demain », qui s'inscrit dans la continuité d'Action Cœur de Ville sur les petites centralités ; que ce programme partenarial ambitionne de répondre à l'émergence des

nouvelles problématiques sociales et économiques et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement ; qu'il permet aux collectivités lauréates de bénéficier d'un accompagnement technique et d'aides financières, en particulier sur l'ingénierie et l'émergence de stratégies de revitalisation (postes de chargés de mission, études stratégiques, etc.) ;

Considérant que la Commune de Raon l'Étape, dans le prolongement de la démarche de revitalisation déjà engagée depuis 2018, est lauréate du programme « Petites Villes de Demain », ce qui lui permettra de consolider la mise en œuvre de son plan d'actions sur la durée ; que sur le territoire de la Communauté d'Agglomération, les Communes de Fraize et de Plainfaing en « binôme » sont également lauréates du programme ;

Considérant que le programme « Petites Villes de Demain » permet d'initier l'élaboration d'une stratégie partagée et de long terme pour que les petites centralités puissent dépasser leurs vulnérabilités, assoir leur positionnement dans le maillage territorial et développer leur attractivité, et que le programme s'appuie largement sur les EPCI, afin d'inscrire cette dynamique à l'échelle du territoire intercommunal, avec l'appui financier des partenaires (Etat, Région, Département, banque des territoires, ANAH, etc.) ;

Considérant que le lancement du programme « Petites Villes de Demain » et l'accès des Communes lauréates à l'accompagnement proposé se formalisent par la signature d'une convention d'adhésion ; qu'à l'issue d'une phase d'initialisation de dix-huit mois maximum, la stratégie élaborée sur les Communes lauréates devra faire l'objet d'une « Opération de Revitalisation du Territoire » ;

Considérant que cette convention d'adhésion formalise également la poursuite du dispositif « Revitalisation des bourgs-centres » sur la Commune de Raon l'Étape, lancé par le Département des Vosges ;

Le Conseil Municipal présent et représenté, après en avoir délibéré :

APPROUVE les termes du projet de convention d'adhésion « Bourgs-centres, Petites Villes de Demain » avec la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, les Communes de Fraize et de Plainfaing, l'État, le Département des Vosges, la Région Grand Est et la Banque des Territoires ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,